



Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2015

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal du 26 octobre 2015
2. Rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sur le Rapport spécial de la Cour des comptes concernant la mise en application du Protocole de Kyoto - Rapportrice: Mme Diane Adehm
- Adoption du projet de rapport de la commission
3. Examen de réponses reçues suite à des courriers de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire au Gouvernement:

- Réponse de M. le Premier Ministre, Ministre d'Etat au courrier du 23 avril 2015 au sujet de la décision de passer-outré concernant le paiement des indemnités allouées aux membres du Conseil de discipline de la Force publique

- Explications complémentaires au sujet de transferts de crédits effectués par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures

- Prise de position de M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures relative au rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sur le rapport spécial de la Cour des comptes concernant les établissements publics - année 2014
4. Suivi des courriers envoyés au Gouvernement restés sans réponse à ce jour
5. Projet de calendrier des réunions pour la période de janvier à juillet 2016
6. Divers

*

Présents: Mme Diane Adehm, M. Mars Di Bartolomeo remplaçant M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Gilles Roth remplaçant Mme Martine Mergen, M. Roger Negri

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: M. Frank Arndt, M. André Bauler, Mme Joëlle Elvinger, Mme Viviane Loschetter, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis

*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal du 26 octobre 2015

Le projet de procès-verbal est approuvé sans modification.

**2. Rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sur le Rapport spécial de la Cour des comptes concernant la mise en application du Protocole de Kyoto - Rapportrice: Mme Diane Adehm
- Adoption du projet de rapport de la commission**

Le projet de rapport est adopté sans modification.

3. Examen de réponses reçues suite à des courriers de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire au Gouvernement

- Réponse de M. le Premier Ministre, Ministre d'Etat au courrier du 23 avril 2015 au sujet de la décision de passer-outré concernant le paiement des indemnités allouées aux membres du Conseil de discipline de la Force publique

En réponse au courrier de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire en relation avec les indemnités allouées aux membres du Conseil de discipline de la Force publique, M. le Premier Ministre estime que *«Les recherches menées en interne n'ont pas permis de trouver d'autres commissions ou comités qui auraient été oubliés. Le Gouvernement fera le nécessaire pour inclure le Conseil de discipline de la Force publique dans la liste figurant en annexe du règlement du 21 juin 2013»*.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prend acte de cette réponse et clôt le dossier.

- Explications complémentaires au sujet de transferts de crédits effectués par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Le Ministère du Développement durable et des Infrastructures a fourni des explications concernant des ouvrages d'art et des travaux aux alentours de la forteresse de Luxembourg. Il s'agit de travaux de conservation et de consolidation des murs de l'ancienne forteresse, de révision des rochers et d'entretien de plantations sur le domaine de la forteresse. Les travaux pour les années 2012 à 2014 ont été attribués par procédure ouverte sur base de crédits de régie accordés dans ce contexte.

Ces explications, ainsi que les chiffres et photos joints à la réponse, suffisent aux membres qui décident de clore le dossier.

- Prise de position de M. le Ministre du Développement durable et des Infrastructures relative au rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sur le rapport spécial de la Cour des comptes concernant les établissements publics - année 2014

Dans un courrier du 3 juillet 2015, adressé au Ministre du Développement durable et des Infrastructures, le Fonds de rénovation de la Vieille Ville prend position par rapport au rapport de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire sur le rapport spécial de la Cour des comptes concernant les établissements publics 2014:

«Le Fonds prend acte de l'interprétation de la Cour des Comptes sur la législation des marchés publics qu'il aurait été indiqué de préciser les critères d'attribution des marchés en question de façon formelle dès l'avis de marché, avec une pondération de leur importance respective, et ce également dans le cadre des marchés où il n'y a pas de concurrence par le prix (barème fixe).

Si évidemment le Fonds adhère à cette interprétation de la Cour, il se permet de relever que la mission du Fonds que lui confère sa loi organique arrive à son terme, les derniers travaux étant actuellement en cours.

Par conséquent, le Fonds ne prévoit plus de conclure des marchés dans les domaines visés.»

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire prend acte du fait que les missions du FRVV viennent à terme.

4. Suivi des courriers envoyés au Gouvernement restés sans réponse à ce jour

Concernant le volet «établissements publics» 2012/2013:

- Par lettre du 19 novembre 2014, la ComExBu avait demandé de pouvoir disposer d'un relevé des conventions concernant la mise à disposition par l'Etat de biens meubles ou immeubles pour le bénéfice des établissements publics. Le 6 juillet 2015, à l'issue d'une réunion de la commission, le Ministre avait informé la Chambre que le relevé était en voie d'établissement.

La commission décide de rappeler sa missive.

Un courrier de la ComExBu du 19 novembre 2014 concerne la rémunération des directeurs d'établissements publics. Il s'agit du rappel d'un courrier de 2013. Dans une réponse du 13 février 2015, le Gouvernement s'est engagé à rassembler les informations.

Les membres de la ComExBu souhaitent envoyer un nouveau rappel.

Un membre du groupe parlementaire DP soulève une question concernant le niveau élevé des salaires et indemnités de certains directeurs d'organismes (a.s.b.l.) actifs dans le secteur de la santé et dans le domaine social. De la discussion qui s'en suit, ressortent les aspects suivants:

- le personnel des secteurs et les syndicats plaident, depuis un certain temps déjà, en faveur d'une revalorisation des carrières socio-éducatives et de santé et pour des rémunérations adaptés à la qualification des salariés;

- les organismes ont souvent le statut d'une a.s.b.l. (législation de 1928 telle que modifiée) et sont (tous?) liés à l'Etat par le biais d'une convention;

- l'argent que les organismes reçoivent provient de deniers publics.

La commission décide d'adresser les questions suivantes au Gouvernement:

- De quels moyens dispose l'Etat pour contrôler le niveau des salaires payés par les a.s.b.l.?

- L'Etat, par le biais des ministères concernés, a-t-il émis des directives à l'adresse des a.s.b.l. afin de les orienter dans la fixation des salaires?

- Par courrier du 30 mars 2015, la commission a rappelé son courrier du 19 novembre 2014 où elle avait demandé à pouvoir disposer d'un relevé concernant les droits de propriété, les contrats-cadre et les modes de financement, le droit de superficie, les contrats de location-vente, les modes de financement des travaux en cas d'assainissement des différentes infrastructures à disposition des institutions européennes, ainsi que d'une procédure (écrite) pour le règlement de conflits entre le Grand-Duché et l'Union européenne. Le 6 juillet 2015,

à l'issue d'une réunion de la commission, le Ministre aux Infrastructures a répondu que l'établissement du relevé est «en cours».

La commission décide de s'enquérir sur l'avancement de l'établissement de la liste.

Suivi des courriers du 27 février 2015 concernant le volet «établissements publics – année 2014»:

- Les décomptes finaux concernant les bâtiments du **Centre de Recherche Public - Gabriel Lippmann** doivent être transmis à la Cour des comptes dans les meilleurs délais et ceci conformément aux dispositions légales afférentes.

La commission continuera la question aux représentants de la Cour qui seront présents lors de la réunion prévue pour le 25 novembre prochain.

Courrier de suite / Rapport spécial de la Cour des comptes portant sur les stations d'épuration

Le rapport, adopté le 15 décembre 2014, a été transmis au Gouvernement.

La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire souhaiterait être informée sur la planification et le début prévisionnel des procédures en vue de la réalisation des phases supplémentaires de dépollution permettant d'éliminer des résidus de médicaments ou de sous-produits toxiques.¹

-> La ComExBu décide d'adresser un courrier au Gouvernement pour demander des précisions.

5. Projet de calendrier des réunions pour la période de janvier à juillet 2016

Mme la Présidente présente le relevé des dates («plages fixes» du lundi à 14.00 heures) auxquelles la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire compte se réunir, tout en sachant qu'en cas d'imprévu, ces dates seront sujettes à modification.

Une discussion entre les membres de la commission naît du fait que la réservation de dates aux plages fixes ne laisse que peu de latitude aux commissions qui ne disposent pas d'une telle plage. Il deviendrait en outre, selon un représentant du groupe parlementaire LSAP, de plus en plus difficile de trouver un créneau horaire en cas d'urgence ou d'impératifs législatifs. Ceci serait notamment dû au fait que le système ne prévoit pas de procédure d'information au cas où une plage horaire se libérait.

Il s'avère en outre que certaines commissions ne respectent pas le créneau horaire («la plage fixe») qui leur a été réservé. Les députés se trouvent de ce fait parfois en présence de plusieurs réunions de commissions dont ils sont membre.

Un membre du groupe parlementaire CSV se demande pourquoi peu de réunions de commission ont lieu les mardis et jeudis après-midi en dehors des séances publiques. Il soulève la question de l'organisation de l'administration parlementaire.

Il est rappelé que le calendrier personnel d'un député n'indique que les réunions convoquées des commissions dont il est membre. Les calendriers électroniques sont actualisés automatiquement à la sortie d'une convocation.

Le calendrier de la Chambre sur le portail de la Chambre indique toutes les réunions convoquées.

¹ La lutte contre les micropolluants dans les eaux usées a fait l'objet de la question parlementaire 1462 du 29 septembre 2015 de M. Gusty Graas.

Les réservations de salles sont encodées par les huissiers, uniquement dans le calendrier de la Chambre. Ce calendrier est consultable par tout le monde, mais les réservations ne sont visibles que pour les membres de l'administration parlementaire.

M. le Président de la Chambre propose d'évoquer la question dans le cadre d'une prochaine réunion entre présidents des commissions parlementaires.

6. Divers

Mme la Présidente informe que la réunion prévue et convoquée pour le 23 novembre 2015 à 14.00 heures ne pourra avoir lieu vu une réunion jointe des Commissions des Affaires étrangères et de la Force publique. La réunion est reportée au 25 novembre à 14.30 heures.

* * *

Luxembourg, le 18 novembre 2015

La secrétaire,
Francine Cocard

La Présidente,
Diane Adehm